



volonté d'achat d'un bien immobilier sans bon de visite signé

Par **Djou24**, le **27/01/2020** à **19:17**

Bonjour,

j'aurais besoin de vos conseils concernant une maison que j'aimerais acquérir.

Suite à une annonce parue sur un site internet répertoriant différentes annonces immobilière, j'ai contacté l'agence afin de convenir d'un rdv pour visitez ce bien. Ils ont donc pris mon nom et mes coordonnées et ils devaient me transmettre l'adresse de la maison le lundi matin sachant que la vite s'effectuerait à 14h.

Entre temps, j'ai réussi à trouver l'adresse de la maison par mes propres moyens et ai donc décidé de sonner à leur porte le dimanche pour voir si je pouvais visiter directement la maison avec eux. J'ai donc annulé le rdv avec l'agence et ai visité le bien directement avec les propriétaires.

Nous sommes tombé sur un accord mais j'ai expliqué aux propriétaires que j'étais la personne qui avait annulée la visite mais que je n'avais signé aucun bon de visite et qu'ils ne m'avaient pas communiqué l'adresse.

Je précise que le bien figure dans 3 agences différentes et qu'aucune n'a de mandat d'exclusivité. Je sais aussi que s'ils concluent la vente avec moi ils devront transmettre aux agences le contrat de vente ou figure mon nom.

Pensez vous que l'agence est en droit de se retourner contre les vendeurs ou moi ?